



DOSSIER DE PRESSE



Contacts Presse

Pierre de LA CROIX – delacroix@abcportage.fr – 01 43 80 50 05

Caroline PORTIER – cportier@abcportage.fr – 01 43 80 93 62

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



PEPS 

L'emploi en Portage Salarial

PORTAGE SALARIAL	3
Rappel des principes du portage.....	3
Une reconnaissance dans le droit du travail français.....	4
Chiffres clés du secteur : un marché en croissance.....	4
Historique, un secteur jeune qui se structure.....	5
ABC PORTAGE	6
Les services ABC Portage.....	6
Un engagement qualité avec la certification ISO 9001.....	7
Membre du syndicat PEPS.....	7
Garantie financière ABC Portage.....	7
MISSIONS, PROFILS & ACTIVITÉS DES CONSULTANTS	8
Les différents types de missions observés.....	8
Les profils des consultants ABC Portage.....	8
L'âge des portés ABC Portage.....	9
L'activité des consultants ABC Portage.....	9
ABC PORTAGE EN BREF	10

LE PORTAGE SALARIAL

L'objectif du portage salarial est d'offrir aux « portés », de tous horizons professionnels, un environnement social, une structure juridique leur permettant de bénéficier des avantages du statut de salarié et de se décharger de toute gestion administrative et comptable.

▪ Rappel des principes du portage

Le portage salarial est désormais une composante majeure dans l'accompagnement professionnel des consultants.

Le portage salarial est basé sur une **relation tripartite** entre un consultant, une entreprise et une société de portage salarial. L'entreprise et la société de portage sont engagées par un contrat de mission. Tandis que la société de portage et le consultant sont liés par un contrat de travail. Le consultant se charge de la recherche de ses missions. La société de portage s'occupe à minima de la gestion administrative de son activité.

Schéma du fonctionnement du portage salarial



Le porté bénéficie du **statut de salarié** et par conséquent de tous les avantages qui lui sont liés : retraite, maladie, prévoyance, vieillesse, chômage, formation, etc., en comparaison à d'autres statuts qui n'apportent pas cette sécurité et autant de prestations sociales.

Le portage salarial ne s'apparente pas à l'intérim. La société de portage ne recherche pas de profils à la demande de clients finaux. L'intervenant n'a pas non plus de lien de subordination avec l'entreprise cliente.

Les **professions réglementées** (avocat, médecin, expert-comptable), ainsi que les activités de négoce et de fabrication, ne peuvent rentrer dans le cadre du portage salarial.

■ Une reconnaissance dans le droit du travail français

Avec l'**article 8 de la loi n°2008-596 du 26 juin 2008** portant sur la modernisation du marché du travail, le code du travail définit clairement le portage salarial comme « un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage. Il garantit les droits de la personne portée sur son apport de clientèle. »

Le texte précise également que le portage salarial est **exclu du prêt de main d'œuvre illicite**, au même titre que le travail temporaire.

Cependant le 11 avril 2014, le Conseil constitutionnel a jugé un paragraphe de la loi contraire à la Constitution. Le texte est resté néanmoins valable jusqu'au **02 avril 2015**, date à laquelle le législateur a défini une **nouvelle base réglementaire au portage salarial par le biais d'une Ordonnance gouvernementale** dont le décret a été publié le 30 décembre 2015.

Cette publication permet l'encadrement et la sécurisation définitive du statut des professionnels autonomes en portage salarial. **Voici les principales dispositions réglementaires :**

Rémunération minimale de 2 420 € brut mensuel pour un temps plein	Mise en place d'une garantie des salaires qui sécurise les salariés portés	Utilisation des contrats de travail existants et reconnaissance des droits ouverts par ces contrats auprès de Pôle Emploi	Portage salarial réservé à des prestations de services (hors services à la personne), rendues par des personnes professionnellement autonomes
--	---	--	--

■ Chiffres clés du secteur : un marché en croissance

+42% : croissance du chiffre d'affaires du secteur ces trois dernières années (entre 2012 et 2015).

600 Me : chiffre d'affaires du portage salarial en France en 2015

55% : part moyenne des cadres dans le nombre total de salariés portés en France..

50 000 : nombre estimé de personnes portées en France

Plus de 250 entreprises de portage salarial en France en 2015, dont 85 affiliées au Peps

Une rémunération généralement comprise **entre 46% et 54% du montant de facturation** chez les principaux acteurs du portage salarial en France.

Sources : Peps et étude xerfi août 2016

■ Historique, un secteur jeune qui se structure

Le développement du portage salarial est un phénomène récent, **initié dans les années 80**, sous la forme d'associations d'entraide de cadres au chômage ayant décidé de proposer leurs prestations intellectuelles aux entreprises de façon autonome.

Ce mode de fonctionnement s'est progressivement développé pour donner naissance très rapidement, à partir de 1986, aux premières sociétés de portage, avec une très forte accélération dans les années 90, puis aux instances professionnelles représentatives, dont le SNEPS en 1998 (Syndicat national des Sociétés de Portage) et la FeNPS début 2004 (Fédération Nationale du Portage Salarial).

Au fil des ans, les sociétés de portage se sont organisées et un accord de branche a été signé le 15 novembre 2007 entre la CFDT, le Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial et la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France, encadrant la pratique dans l'informatique, l'ingénierie et le conseil.

Le 24 juin 2010, les partenaires sociaux signent un autre accord de branche constituant une première étape dans la construction d'un cadre conventionnel global pour le portage salarial qui sera étendu par le Ministère du travail le 08 juin 2014, ouvrant ainsi la reconnaissance officielle du portage salarial.

En novembre 2012, les deux principales organisations le SNEPS et la FeNPS, unissent leur force et fusionnent au sein du **syndicat PEPS** (Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial). Regroupant 90 % des entreprises de portage salarial, le syndicat représente désormais les intérêts de la profession. Il est **présidé par Hubert CAMUS, également gérant associé du groupe ABC Portage**.

1980	Naissance du portage salarial
2004	Création d'ABC Portage Le groupe accueille ses premiers consultants portés.
25 juin 2008	Inscription du portage salarial dans le Code du Travail donnant un cadre légal à la profession tout en l'excluant du délit de « prêt de main d'oeuvre illicite ».
24 juin 2010	Accord signé entre les syndicats de portage salarial pour améliorer l'encadrement de la profession.
13 novembre 2012	Fusion des 2 principaux syndicats de portage donnant naissance à un syndicat unique, le PEPS . Regroupe la grande majorité des sociétés de portage salarial.
24 mai 2013	Extension de l'accord du 24 juin 2010 par le gouvernement Délimite clairement le champ d'application du portage salarial.
18 juillet 2013	Portage salarial et Pôle Emploi : un duo désormais gagnant L'Unedic complète l'attestation spécifique au portage salarial afin que tous les salariés portés aient officiellement accès aux allocations chômage.
11 avril 2014	Demande de révision de la loi du 25 juin 2008 afin de définir une loi étoffée relative au portage salarial.
02 avril 2015	Publication d'une ordonnance gouvernementale Précise et sécurise les règles applicables au portage salarial (décret paru le 30 décembre 2015).



Créée en 2004 par Renaud VENDEL et Hubert CAMUS, ABC Portage fait désormais partie des **cinq premiers groupes de portage salarial sur le marché**, avec plus de 9600 consultants inscrits et un engagement constant en termes de qualité de service et d'accompagnement.

▪ Les services ABC Portage : gestion administrative et comptable de portage salarial, accompagnement personnalisé, réseau, formation et recherche de missions

ABC Portage s'engage à fournir aux consultants un service performant et qualitatif, à travers :

1) La gestion administrative et comptable de portage salarial : ABC Portage se charge de la gestion administrative et sociale de l'activité des consultants en transformant leurs honoraires en salaires. Le groupe fournit également une **assistance juridique** dans la mise en place des contrats de mission.

2) L'accompagnement sur mesure :

- dès son inscription, le consultant dispose d'un **chargé de compte** qui gère son dossier, l'oriente dans le développement de son activité et lui remet un guide de bienvenue.
- **Guide de bienvenue** : ce support pratique définit en détail l'ensemble des services dont il bénéficie chez ABC Portage et comment y accéder à travers son compte d'activité en ligne.
- **Compte d'activité en ligne** : ouvert 24h/24 et 7j/7, le consultant retrouve l'ensemble des services ABC Portage (synthèse d'activité, offres de missions, plateforme e-learning, événements du réseau...) et a la possibilité de gérer son activité de portage salarial et de consulter les informations sur le déroulement de ses missions.

3) La mise en place d'un réseau et de formations dédiées au métier de consultant : ABC Portage permet au consultant :

- De **développer ses compétences et autonomie** à travers des formations présentielles et e-learning
- D'**intégrer un réseau** de plus de 9600 consultants et participer aux événements (petits déjeuners, afterworks...)

4) L'aide à la recherche de missions : ABC Portage accompagne les consultants dans leurs recherches de missions à travers ses partenariats emploi (dont www.airjob.fr), l'organisation d'ateliers spécialisés et ses référencement grands comptes.



▪ Un engagement qualité avec la certification ISO 9001 par Bureau Veritas



ABC Portage a obtenu en 2007 la certification ISO 9001, délivrée par Bureau Veritas, pour son activité de portage salarial. L'application de cette norme place la satisfaction et le service client au cœur de l'organisation. Les collaborateurs d'ABC Portage ont été fédérés autour d'un référentiel de processus normés favorisant

l'accompagnement des clients dans la réalisation de leurs missions avec un traitement en temps réel et un suivi personnalisé.

▪ Membre du syndicat PEPS (Professionnels de l'Emploi en Portage salarial)



L'emploi en Portage Salarial

ABC Portage est membre du syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial qui regroupe près de 90 % des entreprises du secteur. Le groupe est également signataire de la charte déontologique qui garantit la sécurité et la protection des intervenants portés et souligne le respect de valeurs communes aux sociétés adhérentes.

▪ Garantie financière portage salarial : le groupe ABC Portage protège les salaires et avoirs de ses consultants à hauteur de 3 millions d'euros



Le groupe garantit les salaires nets et les avoirs disponibles de chaque consultant en cas de défaillance. Par sa solidité financière, le groupe ABC Portage s'affirme ainsi comme l'un des tous premiers de la profession.

▪ Les différents types de missions observés :

- des missions de **courte durée** renouvelées fréquemment : formation, traduction, interprétariat...
- des missions de **moyenne durée** : RH, communication, graphisme ...
- des missions de **longue durée** : expertise technique, gestion de projet, informatique ...

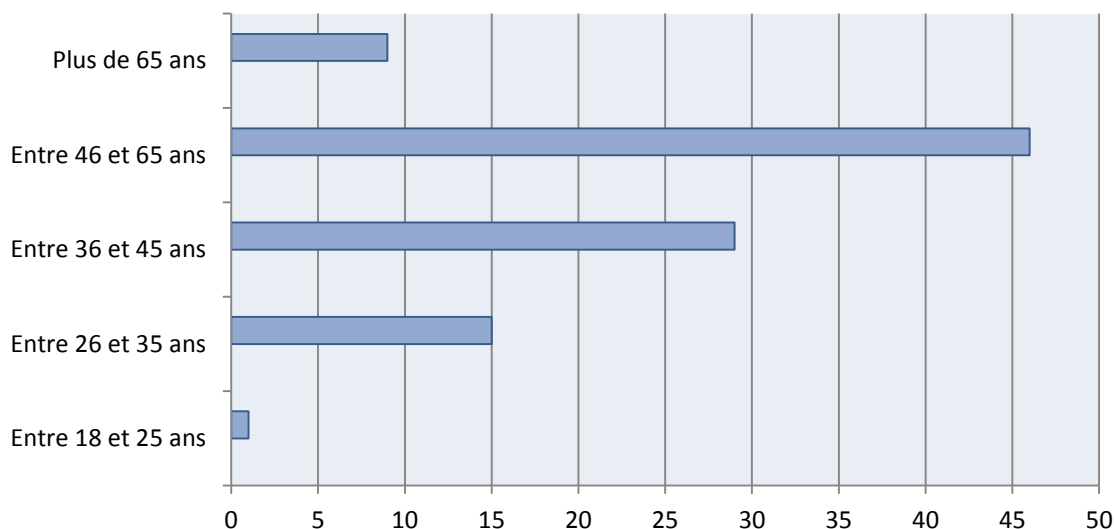
▪ Les profils des consultants ABC Portage, une population d'actifs très variée

L'évolution du contexte économique et social entraîne de nouvelles manières de travailler, une nouvelle relation au travail, qui touche une population d'actifs très large bien que largement prépondérante en ce qui concerne les consultants indépendants et les freelances.

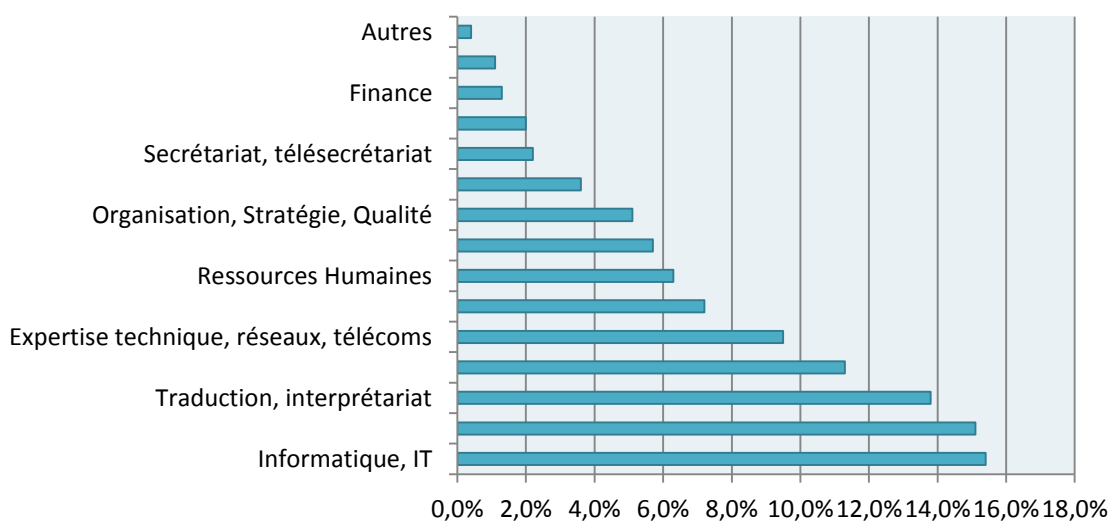
- **des demandeurs d'emploi** qui cumulent indemnisation et courtes périodes d'activité pour un retour plus rapide à l'emploi.
- **des cadres ou salariés** qui souhaitent élargir le champ de leurs activités et obtenir un complément de revenu.
- **des cadres détachés à l'étranger** pour lesquels ABC Portage a développé une expertise particulière et bénéficient de façon identique d'un accompagnement personnalisé (un chargé de compte, suivi en ligne, assurances).
- **des futurs créateurs d'entreprise** qui utilisent le portage comme un instrument de « test » pour la viabilité de leur projet.
- **des consultants indépendants et freelances** souhaitant se décharger des démarches administratives, avoir un statut de salarié et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- **des retraités** qui peuvent profiter du cumul emploi-retraite et font bénéficier les entreprises de leur savoir-faire.
- **des jeunes diplômés** qui voient dans le portage un moyen d'enrichir leur CV par des missions ponctuelles.



■ Représentation (en %) des portés ABC Portage par tranche d'âge



■ L'activité des consultants ABC Portage par domaine d'activité



▪ Fondateurs : Hubert CAMUS et Renaud VENDEL

Hubert CAMUS a dirigé entre 1996 et 2004 la société de prestations informatiques Eurolead. Le contact quotidien avec des indépendants lui a donné l'occasion de prendre conscience des problématiques liées à cet exercice ... et de créer en 2004 ABC Portage avec Renaud VENDEL dans le but d'accompagner les indépendants dans le développement de leur activité. Douze ans plus tard, **ABC Portage est désormais un groupe référent de portage salarial.**

▪ ABC Portage en quelques mots et chiffres

Un savoir faire de **+ de 12 ans** dans le portage salarial, l'accompagnement des consultants portés et de leurs entreprises clientes

Un réseau de **+ de 9600 consultants accompagnés**, composé d'experts portés en France et à l'étranger aux compétences multifonctions

Un membre fondateur et adhérent du syndicat PEPS (Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial)

Des services certifiés **ISO 9001** par Bureau Veritas

Une **implantation nationale** avec des bureaux à Paris (Siège social : 5, rue de Chazelles - 75017 Paris), Lille, Lyon, Nantes, Toulouse et Marseille

+ de 5000 entreprises partenaires, de toutes tailles et tous secteurs d'activité

Un chiffre d'affaires en constante croissance de **40M€** en 2015

89,7% des consultants recommandent les services d'ABC Portage selon la dernière enquête de satisfaction ABC Portage

+ de 200 réunions et formations organisées chaque année

Contacts Presse

Pierre de LA CROIX – delacroix@abcportage.fr – 01 43 80 50 05

Caroline PORTIER – cportier@abcportage.fr – 01 43 80 93 62